

expérimentation

Pr Antibii : « Supprimer l'échec scolaire artificiel »

Deux collèges meusiens participent à une vaste expérience de pédagogie alternative destinée à mettre en évidence l'efficacité de l'évaluation des connaissances par contrat de confiance.

Evaluation par contrat de confiance (EPCC). Et même EPCC renforcée : cette méthode alternative de contrôle des connaissances des élèves est actuellement expérimentée avec le soutien du ministère de l'Éducation nationale. Soixante-dix établissements français et belges, dont deux en Meuse, sont concernés.

« Au total, plus de 10 000 élèves participent », a estimé André Antibii, à l'origine de l'expérience, au cours d'une présentation hier à Paris. En 2004, les recherches de ce professeur des universités toulousain, mathématicien et pédagogue, ont permis de démontrer un phénomène quasi général dans nos écoles, collèges et lycées : la propension de la majorité des enseignants à évaluer leurs élèves de manière à ce qu'un tiers des effectifs environ obtiennent des notes médiocres. Dans quel but ? Valider les réussites plus qu'évaluer sincèrement les connaissances puisque sous la

pression - sociale, professionnelle, etc. - un principe est inconsciemment admis : « Si tout le monde réussit, la réussite n'a pas de valeur ! » Il convient donc que certains échouent...

Le Pr Antibii, exemples à l'appui, a mis en évidence dans son ouvrage, *La Constante macabre (Math'Adore)*, quels artifices étaient employés pour parvenir au résultat souhaité. Il a aussi proposé, dans un second livre - *Les notes, la fin du cauchemar*, chez le même éditeur - le moyen de dépasser ce système préjudiciable en se convertissant simplement à la sincérité. Au moyen de l'EPCC. « Il faut supprimer l'échec scolaire artificiel », martèle-t-il.

Complémentarité

Dans les établissements participant à l'expérience, le contrôle des connaissances se fait désormais en trois phases. Une semaine avant le contrôle, les élèves reçoivent une liste de questions balayant tous les

aspects qui seront abordés lors du test. Vient ensuite une séance de questions-réponses préparatoires au contrôle proprement dit où tous les points sont examinés avec l'enseignant. Enfin, le contrôle finalement proposé est d'une longueur acceptable et la correction est objective. Une question « hors liste » est éventuellement proposée, notée sur 4 points, permettant d'aller plus loin avec les élèves les plus « en pointe ».

Ce système révolutionnaire de contrôle est renforcé par un travail « d'école après l'école », grâce à une liaison constante des éducateurs prenant en charge les séances après la classe avec l'enseignant, une appréhension fine des connaissances de chaque élève, des questions au programme, une présence au moment de la séance de questions-réponses, etc. (lire par ailleurs) « Ainsi, tout le monde travaille en confiance, c'est le maître mot.



André Antibii : « Si tout le monde travaille en confiance, on parvient à une évaluation objective des difficultés réelles puis à leur résolution. »

On parvient à une évaluation objective des difficultés réelles puis à leur résolution. D'où, je le signale au passage, une utilisation plus efficiente des moyens, donc de deniers publics engagés », indique le Pr Antibii.

Selon lui, le pourcentage d'élèves ayant à faire face à des

difficultés ne devrait ainsi « jamais excéder 10 % ». Les conclusions de l'expérience en cours seront disponibles et diffusées dès la fin de l'année scolaire. Objectif avoué : éradiquer le zéro pointé partout où il sévit. Trop souvent de manière injuste.

H. B.



EPCC renforcée

Fort de cette expérience, André Antibii met en place actuellement une autre expérimentation : « l'EPCC renforcée », dans une soixantaine d'établissements qui disposent d'éducateurs dans le cadre de soutien scolaire. Il s'agit du même principe que pour l'EPCC classique, sauf que cette fois, c'est l'éducateur qui organise les questions-réponses en fonction de la liste des questions communiquées aux élèves avant le contrôle.

Selon M. Antibii, dans un contexte où le soutien scolaire se développe (avec entre autres sa mise en place depuis la rentrée 2007 dans les collèges de l'éducation prioritaire), « le système de l'EPCC permet de repérer les élèves qui ont vraiment besoin d'aide ». C'est aussi pour lui « une manière d'utiliser judicieusement les moyens destinés au soutien scolaire ».

Selon André Antibii, « le soutien scolaire est voué à l'échec si le système de notation actuel perdure. »